

Interpellation

Des forages par hydrofracturation dans le Lac Léman cautionnés par la Ville ?

Selon un rapport technique consulté par le journal *Le Temps* (12 avril 2013), la société *Petrosvibri* a découvert des « réserves significatives » de « *tight gaz* » (littéralement: gaz serré) sous le lac Léman. « Cela signifie qu'il y a un grand intérêt pour l'exploitation », ont précisé deux sources distinctes qui ont eu accès au dossier. Pour l'heure, selon le quotidien, la société « évalue avec quelles techniques de fracturation de dernière génération » elle pourrait procéder à la récupération du gaz, et « les coûts que cela pourrait engendrer. » La société *Petrosvibri* avait déjà annoncé avoir découvert du « gaz piégé dans des grès serrés » après la phase exploratoire lancée fin 2009. A noter toutefois que les informations relatives à ce dossier et dont dispose le grand public sont maigres, la société *Petrosvibri* n'ayant pas souhaité détailler ces nouvelles, ni préciser les quantités exactes de gaz qui reposent au fond du lac. En outre, on ignore si la société va se charger seule de l'exploitation ou si elle la confiera à une entreprise tierce, ni quelles seront les techniques utilisées pour l'extraction. Basée à Vevey, la société *Petrosvibri* est détenue à 66% par Gaznat, dont les actionnaires sont notamment les Services industriels de Genève et la Ville de Lausanne, qui en détient 26,89% des parts.

Le projet de *Petrosvibri* suscite des interrogations et des inquiétudes légitimes. Car si le « *tight gaz* » n'est pas, à proprement parler, du gaz de schiste, « fondamentalement, la méthode d'extraction reste semblable: il faut artificiellement stimuler le réservoir, par exemple grâce à l'hydrofracturation (ou fracturation hydraulique) », comme l'explique Jon Mosar, professeur de géologie à l'Université de Fribourg, cité par *Le Temps*. Cette méthode consiste à « aérer » la roche en y injectant de l'eau à haute pression mélangée à des produits chimiques, avec comme objectif de créer une porosité artificielle qui facilite le forage en libérant le gaz retenu dans la roche. La pratique est souvent critiquée car il existe un risque de créer des fractures dans les couches géologiques annexes. En outre, les produits chimiques utilisés sont susceptibles d'entraîner des pollutions et de nuire gravement aux écosystèmes, et des risques sanitaires pour la population ne sont enfin pas à exclure.

Dans ces conditions, l'interpellant adresse les questions suivantes à la Municipalité :

- 1) La Municipalité a-t-elle connaissance du projet d'extraction de « *tight gaz* » élaboré par *Petrosvibri* ? Si oui, de quelles informations dispose-t-elle concernant l'état d'avancement du projet ? Peut-elle confirmer que la technique de forage par hydrofracturation est bien celle qui est envisagée par *Petrosvibri* ?
- 2) La Municipalité n'estime-t-elle pas que le projet comporte des risques géologiques, écologiques et sanitaires trop importants pour être mis en œuvre dans le Lac Léman ? La Municipalité n'estime-t-elle pas qu'un tel projet est incompatible avec les objectifs de développement durable dont elle se revendique ?
- 3) La Municipalité, en tant qu'actionnaire de Gaznat, qui détient 66% des parts de *Petrosvibri*, envisage-t-elle d'intervenir au sein des instances compétentes, et en concertation avec d'autres communes ou entités publiques actionnaires, notamment les Services industriels genevois, pour empêcher un projet de forage par hydrofracturation qui comporte des risques géologiques, écologiques et sanitaires avérés, et aux conséquences imprévisibles ?

Hadrien Buclin, La Gauche, 15 avril 2013

